

Une séance régulière de la municipalité de Shigawake a été tenue le 11 janvier 2021 à 15h00. par voie vidéoconférence

Sont présents:

Mairesse	Colette Dow
Conseillers	Marcel Gagnon, Nancy Skene, Georgette Chapados, Joseph Blais, et Rolande Beebe

Assistent également à la séance, Maria Marroquin, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée, et Éxoré Duguay, inspecteur municipal

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 1-2021, daté du 6 janvier 2021, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les Officiers soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Gagnon, appuyé par Georgette Chapados et résolu à l'unanimité des membres des conseillers présents : « Que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux peuvent participer par téléconférence et vidéoconférence. »

#### **Adoption de l'ordre du jour**

RÉSOLUTION  
2021.01.01

L'ordre du jour a été lu et adopté sur une motion du conseiller Gagnon, appuyé par le conseiller Blais, unanimement résolu

1. L'ordre du jour et adoption
2. Minutes et adoption
3. Factures et adoption
4. Correspondance/Don
5. Rapport
6. Route/lumière
7. Résolution, pour modification du calendrier des séances municipal
8. Résolution, autorisation de présence au bureau municipal
9. Résolution, salaire des employés
10. Résolution, salaire des membres du conseil
11. Résolution, paiement des dépenses incompressibles
12. Résolution, gagnants du concours décoration de Noël
13. Plan triennal

#### **Adoption du procès-verbal**

RÉSOLUTION  
2021.01.02

Le conseil déclare avoir reçu et lu les procès-verbaux de la séance régulière du 7 décembre et des séances extraordinaires du 9 et 21 décembre 2021, ils ont été adoptés sur une motion de la conseillère Beebe, appuyés par le conseiller Gagnon, résolu à l'unanimité.

RÉSOLUTION  
2021.01.03

**Factures à payer et adoption**

Il a été proposé par la conseillère Chapados, appuyé par le conseiller Blais, unanimement résolu, que les comptes, certificat numéro 01-2021 au montant de 11 478.36\$, certificat numéro 01A-2021 au montant de 10 769.29\$ et certificat numéro 01B-2021 au montant de 25 883.24\$, soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.

**Correspondance/Don**

Mairesse Dow a lu une lettre de Monsieur Gérard Litalien

**Rapports**

**Routes / lumières**

RÉSOLUTION  
2021.01.04

**Résolution pour modification du calendrier des séances municipal**

Il a été proposé par le conseiller Blais, appuyé par le conseiller Gagnon, unanimement résolu, que due aux nouvelles mesures en vigueur du 9 janvier au 8 février, qui a une mise en place d'un couvre-feu entre 20h et 5h, le conseil autorise le changement d'heure pour la séance de janvier, de 19h à 15h.

RÉSOLUTION  
2021.01.05

**Résolution autorisation de présence au bureau municipal**

Il a été proposé par la conseillère Beebe, appuyée par la conseillère Skene, unanimement résolue, que le conseil municipal détermine que la présence au bureau municipal de la directrice générale, Maria Marroquin, est jugée nécessaire pour la poursuite des services essentiels.

RÉSOLUTION  
2021.01.06

**Salaire des employés**

Il a été proposé par le conseiller Gagnon, appuyé par le conseiller Blais, unanimement résolu, que le salaire horaire des employés soit augmenté de 2%

RÉSOLUTION  
2021.01.07

**Salaire des membres du conseil**

Il a été proposé par le conseiller Gagnon, appuyé par la conseillère Beebe, unanimement résolu. que le salaire de la mairesse soit fixé à 7 308.12\$ et que le salaire des conseillers soit fixé à 2 436.00\$.  
Que l'allocation de dépenses de la mairesse soit fixée à 4 461.36\$ et que l'allocation de dépenses des conseillers soit fixée à 1 487.16\$ soit une augmentation du 2%

RÉSOLUTION  
2021.01.08

**Paiement des dépenses incompressibles**

Il a été proposé par le conseiller Blais, appuyé par la conseillère Chapados, unanimement résolu, que la directrice générale soit autorisée à payer les dépenses incompressibles ci-après décrites jusqu'à concurrence du montant adopté au budget 2021.

Rémunération  
Assurance  
Électricité  
Remboursement de prêt  
Intérêts sur prêt

Frais marginaux  
Quote-Part  
Téléphone  
Remise gouvernementale

**Concours de décorations de Noël**

Les gagnants du concours de décorations de Noël sont :

1 <sup>re</sup> place: Conrad Hottot	100\$
2 <sup>e</sup> place: Spencer Hayes	50\$
3 <sup>e</sup> place: Gregoire Huard	25\$

Fermeture de l'assemblée - conseiller Blais à 16h.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît que chacune des résolutions qui y figurent ont été exécutées.

---

Colette Dow, mairesse

---

Maria Marroquin, Directrice General